

Rapport de la Commission chargée de l'étude du Préavis No 34/00

Demande d'un crédit de Fr. 144'000.--, en vue de réaliser les travaux de finitions du 1^{er} étage de la maison Fischer.

Notre commission composée de MM.H.-P.Hasler, W.Hediger, J.L.Maytain, C.Schmid et J.-J.Brugger rapporteur, s'est réunie au complet le 31 août 2000. Nous avons pu nous rendre compte sur place de la nature des travaux à entreprendre.

M.A.Fischer, Municipal chargé du dossier, nous a accompagné dans cette visite et a ensuite répondu à toutes nos questions de manière satisfaisante. Nous le remercions pour sa disponibilité.

Généralités.

Nous nous sommes posé la question de savoir si la subvention fédérale de 15 % accordée au titre d'aide à la relance économique, était subordonnée à une utilisation publique du bâtiment. Cette subvention a été accordée à condition que :

- les travaux n'aient pas été prévus ou portés au budget de longue date.
- ils n'aient pas été subventionnés par d'autres voies.
- ils soient terminés au 30.06.99.
- le bâtiment appartienne à un propriétaire public.

Pendant la législature précédente, le Conseil, consulté par la Municipalité s'était déclaré favorable à une éventuelle affectation commerciale des locaux.

Les options prises actuellement par notre Exécutif pour l'occupation de ce bâtiment, n'excluent pas qu'il puisse y avoir dans le futur, une utilisation non lucrative.

Notre commission estime que les travaux de cet immeuble doivent être achevés et que l'Exécutif sera plus à même de trouver un locataire pour des locaux équipés. L'utilisation de ce bâtiment sera la suivante : - 2^{ème} étage, surface mise à disposition de l'USL.- 1^{er} étage, objet de ce préavis, locataire à trouver.

- rez, bureau d'architecte.

Nous avons été informés que la cour, côté église sera améliorée (réparation du mur, changement du gravier) et qu'elle n'est pas réservée aux seuls locataires du bâtiment.

Coût.

La Municipalité a décidé de ne pas alourdir la présentation du préavis, par le détail du coût des travaux, qui sera expliqué lors de la discussion du préavis par le Conseil. Nous avons eu connaissance de ces coûts. Depuis la rédaction du préavis, les soumissions sont rentrées, et les chiffres sont basés sur ces soumissions. Ils montrent que l'exécution des travaux coûtera certainement Fr. 10'000.- de moins que prévu.

Nous sommes persuadés que la Municipalité sera très attentive à ces coûts, et nous ne pensons pas utile de présenter au Conseil un amendement pour diminuer le montant du crédit demandé.

Nous avons discuté du montant des honoraires de l'architecte. M-A. Fischer nous a démontré que par rapport aux normes S.I.A. en vigueur, l'architecte a consenti un rabais de 20% sur ce travail. Nous pensons toutefois qu'il serait normal que les ingénieurs et architectes soient mis en concurrence, comme le sont les divers corps de métier du bâtiment.

En conclusion, la commission unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 34/00 concernant une demande d'un crédit de Fr. 144'000.--, en vue de réaliser les travaux de finitions du 1^{er} étage de la maison Fischer,

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) d'adopter le préavis municipal No 34/00 concernant une demande d'un crédit de Fr. 144'000.--, en vue de réaliser les travaux de finitions du 1^{er} étage de la maison Fischer.
- 2) d'accorder un crédit de Fr. 144'000.--, pour la réalisation des travaux en question.
- 3) de porter au budget de fonctionnement, durant 30 ans, la somme de Fr. 4'800.-- par année au titre d'amortissement de l'ouvrage.

Prangins, le 7.09.00

H.-P.Hasler :

C.Schmid :

J.L.Maytain :

J.-J.Brugger :

W.Hediger :

(rapporteur)